

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"ESSOR DU RHIN" A FESSENHEIM
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2010**

Lundi 6 décembre 2010 à 19 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes puis aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 22 novembre 2010.
2. Demande dérogatoire de sortie de Balgau
3. Divers et informations

1. **Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 22 novembre 2010.**

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2010 est approuvé sans observation.

2. **Demande dérogatoire de sortie de Balgau**

- 2.1 **Fixation des conditions financières de sortie**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président, Mme Fabienne STICH et M. François BERINGER font un rapide compte-rendu de l'entrevue de ce jour avec M. Pierre-André PEYVEL, Préfet du Haut-Rhin. Le compte-rendu de la commission restreinte de la CDDI a été réceptionné par la Communauté de communes. L'avis rendu par la commission laisse présager de la décision finale du Préfet du Haut-Rhin.

Dans le cadre de la demande exprimée par la commune de Balgau d'être autorisée à sortir de la communauté de communes Essor du Rhin, les conditions financières de sortie doivent être définies.

Aussi, il est proposé que la commune de BALGAU devra payer à la communauté de communes Essor du Rhin une somme représentative du total des emprunts restant à rembourser au 1^{er} janvier 2011, en capital et en intérêts, au titre de la construction d'une Gendarmerie Nationale, de l'extension de la Zone d'Activités de la Hardt et aussi de la construction d'une Pépinière d'entreprises et d'une plateforme de formation.

La commune de BALGAU devra également payer à la communauté de communes Essor du Rhin une somme représentative du total des contributions versées par notre intercommunalité au Syndicat Mixte EHPAD « Les Molènes » endetté jusqu'en 2025 inclus, au titre tout d'abord de la construction de l'EHPAD, mais aussi de l'extension et de la mise aux normes du bâtiment.

Le calcul de la somme à mettre à la charge de BALGAU tient compte du critère habitant.

Enfin, la commune de BALGAU devra payer à la communauté de communes Essor du Rhin le remboursement du prêt CAF contracté pour la commune dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école et construction d'un CLSH, réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée.

La somme totale, dont le détail est donné en **annexe**, s'élève à 412 923,17 €.

Elle sera mise à la charge de la commune de BALGAU si le Préfet prend un nouvel arrêté de périmètre prononçant le retrait de la commune de notre intercommunalité.

Il est prescrit à la commune de BALGAU de régler cette somme au plus tard pour la fin du 1^{er} semestre 2011, soit après le vote du Budget communal qui suivra la date de la sortie effective de la commune de notre intercommunalité.

Après plusieurs réunions et négociations avec la commune de BALGAU, cette somme totale est désormais ferme. Si ces conditions financières sont acceptées, la Communauté de communes ne prendra pas en compte les déficits des services sociaux communautaires et les frais de structure, dont le détail est également donné en **annexe**.

Pour mémoire, il est rappelé que la commune de BALGAU a bénéficié de quotes-parts intercommunales versées pour des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage déléguée depuis son adhésion en 1985. Cette aide financière de notre intercommunalité à la commune de BALGAU s'élève à 614 113,23 € sur la période de 1986 à 2006. Elle est supérieure au montant de la fiscalité directe versée par BALGAU à notre intercommunalité. La communauté de communes Essor du Rhin tient simplement à rappeler cette forme de solidarité qui a joué en faveur de la commune de BALGAU et permis de réhabiliter, rénover, construire ou simplement mettre aux normes le patrimoine actuel de la commune de BALGAU (bâtiments publics, voirie, mobilier urbain, etc.).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

Par 20 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Balgau),

De fixer les conditions financières de sortie de BALGAU à 412 923,17 €.

Observations : Plusieurs interventions d'élus ont rappelés leur incompréhension sur le choix de la commune de BALGAU de sortir de notre intercommunalité. En effet, pour la satisfaction de nombreux besoins en matière sociale, d'éducation, de culture et de loisirs, les habitants de Balgau ont recours aux équipements présents à Fessenheim. La Communauté de communes Essor du Rhin ne conventionnera pas avec la commune de Balgau ou toute autre organisme (EPCI voisin) pour maintenir l'accès aux services communautaires aux habitants d'une commune hors territoire.

Mme Fabienne STICH, via ses interventions en milieu scolaire à Balgau, est directement interpellée par le corps enseignant et les parents d'élèves. La Communauté de communes Essor du Rhin qui mène une politique forte d'animations en milieu scolaire va cesser son intervention en cas de sortie de BALGAU. Plus globalement et toutes générations confondues, Mme Fabienne STICH insiste sur le fait

que la dimension « humaine » du problème est complètement minimisée voire occultée par la commune de BALGAU.

M. François BERINGER est frappé par le rôle prépondérant de la commission restreinte de la CDCI dans la procédure en cours. Il interpelle les membres du Conseil communautaire sur le choix de BALGAU qui risque de s'inscrire comme une « page d'erreur dans l'histoire ».

M. le Président insiste sur le fait que l'ensemble des protagonistes semble souhaiter un accord local pour solder cette affaire.

2.2 Attribution d'un fonds de concours à la commune de BALGAU

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La demande dérogatoire de sortie de BALGAU et son adhésion concomitante à la communauté de communes du Pays de Brisach a fait l'objet de plusieurs réunions de travail et de négociations. Lors de la réunion du 29 novembre dernier, les élus de BALGAU souhaitent connaître quel effort financier la communauté de communes Essor du Rhin serait prête à consentir pour le maintien de BALGAU.

A cette question surprenante, le bureau communautaire réuni ce jour propose d'instituer un fonds de concours au profit de la commune de BALGAU à l'instar de ce qui est fait pour les communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhardt.

En effet, lors du Conseil communautaire du 29 mars 2010, il a été décidé de réserver une enveloppe prévisionnelle globale de 100 000 € par an pour des projets d'investissements portés par ces mêmes communes. Cette somme a été inscrite au Budget Primitif 2010.

Sachant qu'une commune supplémentaire serait désormais éligible au dispositif, le montant total alloué aux fonds de concours sera redéfini dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2011. Cet engagement financier sera mis en place en 2011 et reconduit en 2012 et 2013.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

Par 21 voix pour, 1 voix contre (Mario HEGY),

L'éligibilité de la commune de Balgau au versement d'un fonds de concours dès 2011 au même titre que les communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhardt et de montant identique. Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2011, 2012 et 2013.

3. Divers et informations

Programme culturel : Lors du prochain Conseil communautaire, Mme Agnès KIEFFER présentera dans le détail la liste des actions proposées par les comités des jeunes et des aînés et validée par la commission culturelle. Pour des questions d'organisation de la communication des sorties et stages, Mme Agnès KIEFFER demande que le Conseil donne son accord de principe pour la reconduction en

2011 du stage UCPA organisé pour les jeunes du territoire. L'expérience réalisée pour la première fois cette année fût un succès. Aussi le Conseil donne une suite favorable à cette demande.

OMR : Le rendu de la phase 2 de l'étude de définition de la future gestion des déchets du Syndicat intercommunal de traitement des déchets de Colmar et Environs se tiendra le 8 décembre 2010 à 9 heures à Colmar.

Bilinguisme : Projection et table ronde le 16 décembre 2010 à 17h30 à Mulhouse organisées par le Conseil Général, le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace et l'Université de Haute Alsace.

CNPE : Départ de M. Jean-Philippe BAINIER, Directeur au 1^{er} janvier 2010.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont préparé cette réunion et clôt la séance à 21 h 30.